

# **SCIC HABITATS SOLIDAIRES**

## **SCIC SA à capital variable**

11 rue Jean-Jacques Rousseau, 93230 Romainville

RCS Bobigny 448 261 966

Capital minimum 832 368 € au 31/12/2022

## **Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2023**

Le 16 juin 2023 à 14 heures 55 minutes,

Les sociétaires de la SCIC Habitats Solidaires, Société anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif à capital variable de 3 329 472 € au 31/12/2022, divisé en 208 092 parts sociales de 16 € appartenant à 170 Sociétaires, dont le siège est à Romainville (93230) au 11 rue Jean-Jacques Rousseau,

Se sont réunis, dans les locaux de la Paroisse Notre-Dame de la Gare au 8 rue Dunois à Paris (75013), en Assemblée Générale des collèges et de la société, sur convocation par écrit faite par le président à l'ensemble des sociétaires.

En conformité à l'article 35 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a décidé que les assemblées des collèges seront tenues en même temps que l'Assemblée Générale.

Sont également présents mais non votants les nouveaux membres du Conseil d'Administration et partenaires invités.

Mr François Taconet, directeur général, a annoncé la démission du président Mr Bernard Baudry et son absence à cette Assemblée générale.

L'assemblée est présidée par Mr François Taconet qui constate que plus d'un cinquième des sociétaires sont présents ou représentés, que le quorum est atteint pour chaque collège et que l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur Rhoubach Youness est nommé secrétaire de séance de l'assemblée.

Il dépose sur le bureau et met disposition des sociétaires :

- la liste des sociétaires au 16 juin 2023,
- une copie de la lettre de convocation,
- le texte des projets de résolutions.
- le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion sur l'exercice clos à cette date, le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales, et le rapport du commissaire aux comptes.

Le président indique que tous les documents requis par la loi ont été tenus à la disposition des sociétaires ou leur ont été adressés dans les conditions légales.

Puis il rappelle que conformément aux statuts les votes se feront par collège, et seront reportés à la majorité des voix de chaque collège puis pondérés des droits de vote relatif à chaque collège.

## **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

1. Approbation des associés entrants et sortants en cours d'année,
2. 1 Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2022,  
2.2 Approbation des comptes annuels, du bilan, du rapport de gestion, des éventuelles conventions, du rapport spécial et du rapport du Commissaire aux comptes Approbation des comptes annuels, du bilan, du rapport de gestion, des éventuelles conventions, du rapport spécial et du rapport du Commissaire aux comptes,
3. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes,
4. Quitus des dirigeants, affectation du résultat,
5. Elections des nouveaux membres du conseil d'administration :
6. Présentation des projets 2023,
7. Questions diverses.

Le président et le secrétaire de séance font un point sur les entres-sorties de sociétaires u cours de l'exercice. Il est indiqué, au vu de la conjoncture, les risques de difficultés à rembourser les sociétaires sortants à partir, sans doute, de l'exercice 2025

Le président évoque alors les points importants contenus dans le rapport de gestion qui évoque notamment:  
- la perte de la labellisation FINANSOL pour les parts d'Habitats Solidaires,  
- la clôture de la convexion Etat-CGLLS-EHD-Habitats Solidaires,  
- le rachat de l'opération d'Habitat Participatif de Savigny le Temple proposée par EHD,  
- la restructuration du CA d'Habitats Solidaires

Puis il est donné lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes ainsi que du rapport spécial sur les conventions visées par l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales. Le CAC a certifié les comptes comme réguliers et sincères.

### **Questions diverses :**

Il est fait réponse à une question sur les demandes de remboursements de parts.

Après discussion, il est proposé que le nouveau conseil d'administration se penche, lors de sa prochaine réunion, sur l'étude d'impact des demandes de remboursements de parts sur la trésorerie de la Scic Habitats Solidaires d'ici l'horizon 2024.

Après un échange avec les sociétaires et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix successivement et dans chaque collège, les résolutions suivantes :

### **Résolutions**

#### **Résolution 1. Ratification de l'entrée des nouveaux sociétaires**

L'assemblée générale prend acte de la liste mise à disposition des associés entrants et sortants depuis la dernière assemblée, et la confirme en tant que liste à jour des membres. Elle constate également que le capital au 31 décembre 2022 était de 3 329 472 euros, (il était de 3 426 256 euros au 31/12/2021) que le capital minimum est passé à 832 368 euros. Elle constate l'absence de nouveaux membres

*Cette résolution est approuvée dans chaque collège à la majorité*

#### **2. Résolutions concernant la gestion**

##### **2.1 Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés par le conseil d'administration et le directeur général, lesdits comptes se soldant par un déficit net comptable de 13 672 euros

##### **2.2 Quitus donné aux dirigeants**

L'assemblée générale, donne aux instances dirigeantes quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice de l'année 2022.

*Cette résolution est approuvée dans chaque collège à la majorité*

### 2.3 Affectation du résultat

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice : la somme de 13 672 euros en report à nouveau déficitaire.

L'assemblée générale prend acte que, comme indiqué dans le rapport présenté, il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

*Cette résolution est approuvée dans chaque collège à l'unanimité des présents et représentés*

#### **Résolution 3 Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes**

L'assemblée générale, décide le renouvellement pour un troisième mandat du commissaire aux comptes.

*Cette résolution est approuvée dans chaque collège à la majorité*

#### **Résolutions 4.1 à 4.5 Election des membres au Conseil d'Administration.**

**Résolution 4.1** Mr. Jean Louis Costes, président d'honneur du syndicat associatif, RELAIS HABITAT SYNDIC DE REDRESSEMENT est élu membre du CA d'Habitats Solidaires pour une durée de 3 ans, en remplacement de Pierre Girard.

*Cette résolution est approuvée dans chaque collège à l'unanimité des présents et représentés*

**Résolution 4.2** : Mme. Yasmina-Bouhafs Chicotot, ancienne déléguée auprès des préfets du 75 et du 93, est élue membre du CA d'Habitats Solidaires pour une durée de trois ans,

*Cette résolution est approuvée dans chaque collège à l'unanimité des présents et représentés*

**Résolution 4.3** : Mr. Cyrille Langendorf, vice-président de FINANSOL, directeur associé de Phi-Trust, est élu membre du CA d'Habitats Solidaires pour une durée de trois ans,

*Cette résolution est approuvée dans chaque collège à l'unanimité des présents et représentés*

**Résolution 4.4** : Mr. Armel Monbouli, gérant de portefeuille chez Natixis, président de l'association Vox Populi, est élu membre du CA d'Habitats Solidaires pour une durée de trois ans

*Cette résolution est approuvée dans chaque collège à l'unanimité des présents et représentés*

**Résolution 4.5** : Mr. François Taconet est élu Président du CA d'habitats solidaires pour une durée de 3 ans, en remplacement de Mr Bernard Baudry.

*Cette résolution est approuvée dans chaque collège à l'unanimité des présents et représentés*

#### **Pouvoir pour l'accomplissement des formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à M. François Taconet ou M. Youness Rhoubach pour l'accomplissement des formalités légales afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

*Cette résolution est approuvée dans chaque collège à la majorité*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 17 heures 35 minutes, après avoir remercié l'ensemble des participants.

Et de tout ce que dessus il a été dressé le procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et le secrétaire de séance.



François Taconet  
Président



Youness Rhoubach  
Secrétaire

